

*La situation des transports
en Pays de la Loire*

*Les effectifs salariés du secteur
des transports en 2013*



**ANALYSES
ET CONNAISSANCE**

Collection

n° 119



Les collections « Transports » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques dans le domaine des transports font partie du champ d'intervention de la DREAL des Pays de la Loire. Cette mission s'effectue au travers de trois grandes catégories de publications numériques :

1. Un bulletin mensuel

sur les ventes de véhicules neufs

Titre de la collection :

*Les immatriculations mensuelles
de véhicules neufs en Pays de la Loire*

Contenu : exploitation des données du RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers) communiquées par le SOeS au début de chaque mois.

2. Une note

de conjoncture trimestrielle

Titre de la collection :

*La conjoncture des transports
en Pays de la Loire*

Contenu : suivi et analyse de l'évolution récente des principaux indicateurs du secteur des transports en Pays de la Loire.

3. Des bilans

thématiques annuels

Titre de la collection :

*La situation des transports
en Pays de la Loire*

Contenu : publications à double timbre DREAL / O.R.T. analysant les résultats annuels d'un thème donné du secteur des transports.



Document consultable et téléchargeable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à l'adresse suivante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html>

Sommaire

Synthèse – En 2013, sur fond de marasme économique, l’emploi salarié du secteur des transports s’est contracté	3
1 – Les effectifs salariés dans l’ensemble du secteur des transports et de l’entreposage	4
1.1 – Malgré une perte nette de 430 salariés en 2013, l’emploi ligérien du secteur des transports et de l’entreposage est demeuré au 5 ^{ème} rang national	5
1.2 – L’emploi du secteur des transports est surreprésenté en zones urbaines	6
2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur	7
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2013, les effectifs ont progressé pour la dixième année consécutive	9
3.2 – Transports routiers de marchandises : 250 emplois salariés nets ont été détruits en 2013 (– 0,9 %)	10
3.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux	11
3.4 – Transports maritimes et fluviaux : à des niveaux très bas, l’emploi salarié a chuté de 8 % en 2013	12
2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire ne représentent que 2 % de l’emploi métropolitain	13
2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l’emploi a progressé d’un quart en Vendée	14
2.7 – Services auxiliaires des transports : les effectifs se sont légèrement redressés en 2013	15
2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la dixième année de suite, l’emploi salarié a fléchi (– 1,6 % en 2013)	16
Annexe statistique – L’emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine	17
Annexes méthodologiques	19
La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale	19
L’emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale	21
La nomenclature NAF (révision 2)	21
Le secteur des transports et de l’entreposage et ses principales composantes	22

Avertissement

La présente publication exploite des données mises à disposition par l’Acoess (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale). En tant que caisse nationale des Urssaf, l’Acoess assure le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales. Elle est devenue en 2011 l’unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d’emploi salarié.

Les deux premières publications relatives à l’emploi du secteur des transports en Pays de la Loire (cf. dos de couverture) exploitaient des informations statistiques mises en ligne par Pôle emploi, portant sur les effectifs salariés des établissements affiliés à l’assurance chômage. Ces données ne sont plus actualisées depuis 2011 en raison du transfert du recouvrement des cotisations de l’assurance chômage au réseau des Urssaf.

Les résultats présentés ci-après ne doivent pas être comparés avec ceux des bilans annuels de 2009 et 2010 dont le champ statistique ne comprenait pas les sociétés à capitaux publics (*SNCF, La Poste, ...*).

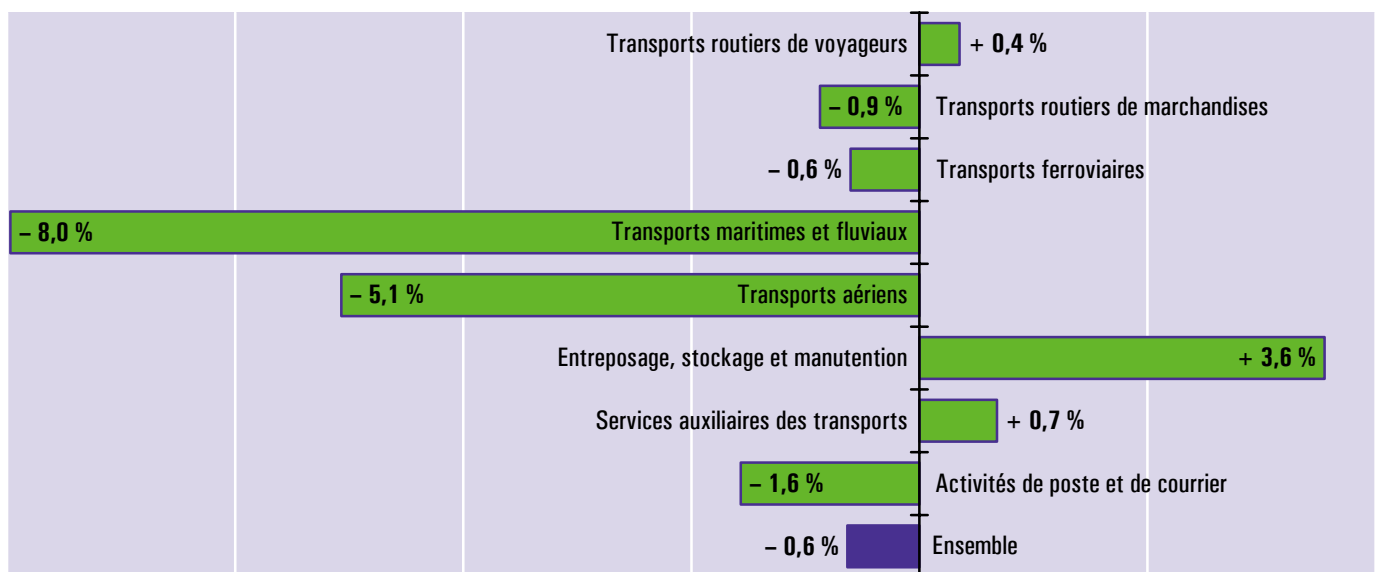
Synthèse – En 2013, sur fond de marasme économique, l'emploi salarié du secteur des transports s'est contracté dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, 67 200 salariés étaient recensés dans le secteur des transports et de l'entreposage au 31 décembre 2013, en baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente, soit une perte nette de 427 emplois en douze mois. Ce repli est le second depuis le début du suivi statistique de l'emploi par l'Acoss en 2003. La première baisse était intervenue en 2009 (- 2,0 %), dans la foulée de la crise bancaire et financière de l'automne 2008.

La contraction des effectifs en 2013, enregistrée également au niveau national (- 0,3 %), est la conséquence de la persistance d'un environnement économique morose, caractérisé depuis plusieurs années par une croissance économique faible et la stagnation de la demande en services de transport. Les effectifs régionaux du secteur ont ainsi peu progressé sur le moyen terme : + 4,4 % entre 2003 et 2013 soit une croissance moyenne de 0,4 % par an.

Le mode routier (voyageurs et marchandises confondus) représente, en Pays de la Loire, 57 % des emplois du secteur des transports, une part nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (45 %). Les seuls transports routiers de marchandises emploient 28 300 salariés, soit plus de 7 % des effectifs nationaux. De par la position excentrée du territoire ligérien, les activités logistiques sont en revanche peu présentes dans la région. Ainsi, seulement 3,5 % de l'emploi salarié français de l'entreposage, de la manutention et des services auxiliaires des transports est localisé dans les Pays de la Loire.

**Évolution entre 2012 et 2013 des effectifs salariés
du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire**



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoss (données au 31 décembre)

En 2013, la conjoncture économique n'a pas touché avec la même intensité les différentes composantes du secteur des transports et de l'entreposage. Les transporteurs « purs » (tractionnaires routiers, opérateurs ferroviaires, compagnies maritimes, fluviales et aériennes) dont l'activité consiste à acheminer, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs, ont été les plus durement impactés par l'atonie de l'activité industrielle et commerciale. En valeurs absolues, les pertes d'effectifs ont concerné en premier lieu le fret routier où, entre fin décembre 2012 et fin décembre 2013, 250 emplois nets (- 0,9 %) ont été détruits dans la région. En valeurs relatives, les baisses d'effectifs les plus fortes ont été observées dans les transports aériens (- 5,1 %), maritimes et fluviaux (- 8,0 %).

L'emploi des activités logistiques (recouvrant des domaines aussi divers que la manutention, l'entreposage, le courtage, l'affrètement, la gestion et l'entretien d'infrastructures de transport) a, en revanche, sensiblement progressé l'an passé, permettant aux Pays de la Loire de rattraper, sur ces métiers, une partie de son retard par rapport aux autres régions. Les effectifs des établissements de la région spécialisés dans le stockage et la manutention des marchandises ont ainsi augmenté de 3,6 % en 2013 tandis que ceux des services auxiliaires des transports se sont redressés de 0,7 %.

1 – Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage

1.1 – Malgré une perte nette de 430 salariés en 2013, l'emploi ligérien du secteur des transports et de l'entreposage est demeuré au 5^{ème} rang national

Au 31 décembre 2013, le secteur des transports et de l'entreposage comptait dans les Pays de la Loire 67 200 emplois salariés, hors intérim¹. La région représente 5,0 % des effectifs nationaux du secteur, un ratio inférieur de plus d'un demi point à son poids démographique (5,7 %) mais conforme à son poids économique, la part des Pays de la Loire dans le produit intérieur brut métropolitain étant de 5,1 %.

Après une année 2012 en légère progression (+ 0,3 %), 2013 s'est caractérisée par des pertes nettes d'emploi sensibles dans le secteur des transports. Les effectifs salariés se sont ainsi repliés de 427 personnes entre fin décembre 2012 et fin décembre 2013 dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 0,6 %, légèrement plus importante que celle enregistrée dans le secteur des transports des autres régions françaises (- 0,3 %) ou celle de l'économie marchande régionale (- 0,2 %).

L'impact de la crise économique ne s'est néanmoins pas fait sentir dans la totalité des territoires des Pays de la Loire. Les effectifs des transports et de l'entreposage ont ainsi cru de 0,6 % en Mayenne et sont restés stables en Vendée (- 0,04 %). Les autres départements de la région se sont inscrits à la baisse. Le repli a été modéré dans la Sarthe (- 0,6 %). Il a été plus fort, proche de - 1,0 %, en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire.

Parmi les 22 régions de France métropolitaine, les Pays de la Loire se sont classés en 2013 au 5^{ème} rang selon le nombre de salariés du secteur des transports et au 11^{ème} rang selon l'évolution des effectifs par rapport à 2012. Seules quatre régions ont affiché des croissances positives : Midi-Pyrénées (+ 1,2 %), le Nord-Pas-de-Calais (+ 0,8 %), la Bourgogne (+ 0,3 %) et l'Alsace (+ 0,1 %).

Sur longue période, les transports et l'entreposage constituent un secteur créateur d'emplois. Entre 2003 et 2013, les effectifs salariés ont augmenté de 4,4 % dans les Pays de la Loire. Cette croissance peut être comparée avec l'évolution de l'emploi (sur la même période) :

- du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine (- 0,9 %),
- de l'ensemble des secteurs marchands des Pays de la Loire (+ 6,5 %).

¹ D'après Pôle emploi, au 1^{er} décembre 2013, 2 551 intérimaires étaient employés en Pays de la Loire dans le secteur des transports (+ 9,0 % par rapport à décembre 2012).

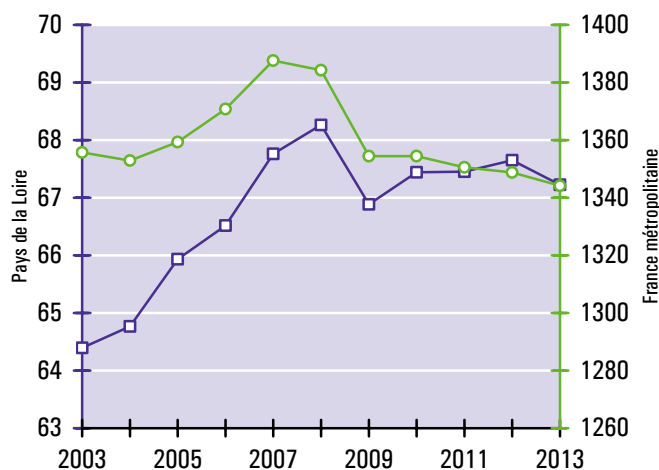
Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	30 456	30 179	- 0,9 %
Maine-et-Loire	11 872	11 759	- 1,0 %
Mayenne	5 135	5 164	+ 0,6 %
Sarthe	9 915	9 853	- 0,6 %
Vendée	10 273	10 269	- 0,0 %
Pays de la Loire	67 651	67 224	- 0,6 %

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les douze premières régions françaises (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Île-de-France	372 793	372 528	- 0,1 %
Rhône-Alpes	136 786	135 823	- 0,7 %
Prov. Alpes-Côte d'Azur	106 306	105 721	- 0,6 %
Nord-Pas-de-Calais	76 810	77 451	+ 0,8 %
Pays de la Loire	67 651	67 224	- 0,6 %
Aquitaine	61 808	61 713	- 0,2 %
Bretagne	58 042	57 338	- 1,2 %
Midi-Pyrénées	52 710	53 358	+ 1,2 %
Centre	46 398	46 078	- 0,7 %
Haute-Normandie	44 891	44 359	- 1,2 %
Lorraine	41 486	41 129	- 0,9 %
Languedoc-Roussillon	39 179	39 116	- 0,2 %
France métropolitaine	1 348 734	1 344 189	- 0,3 %
Pays de la L. / France	5,0 %	5,0 %	

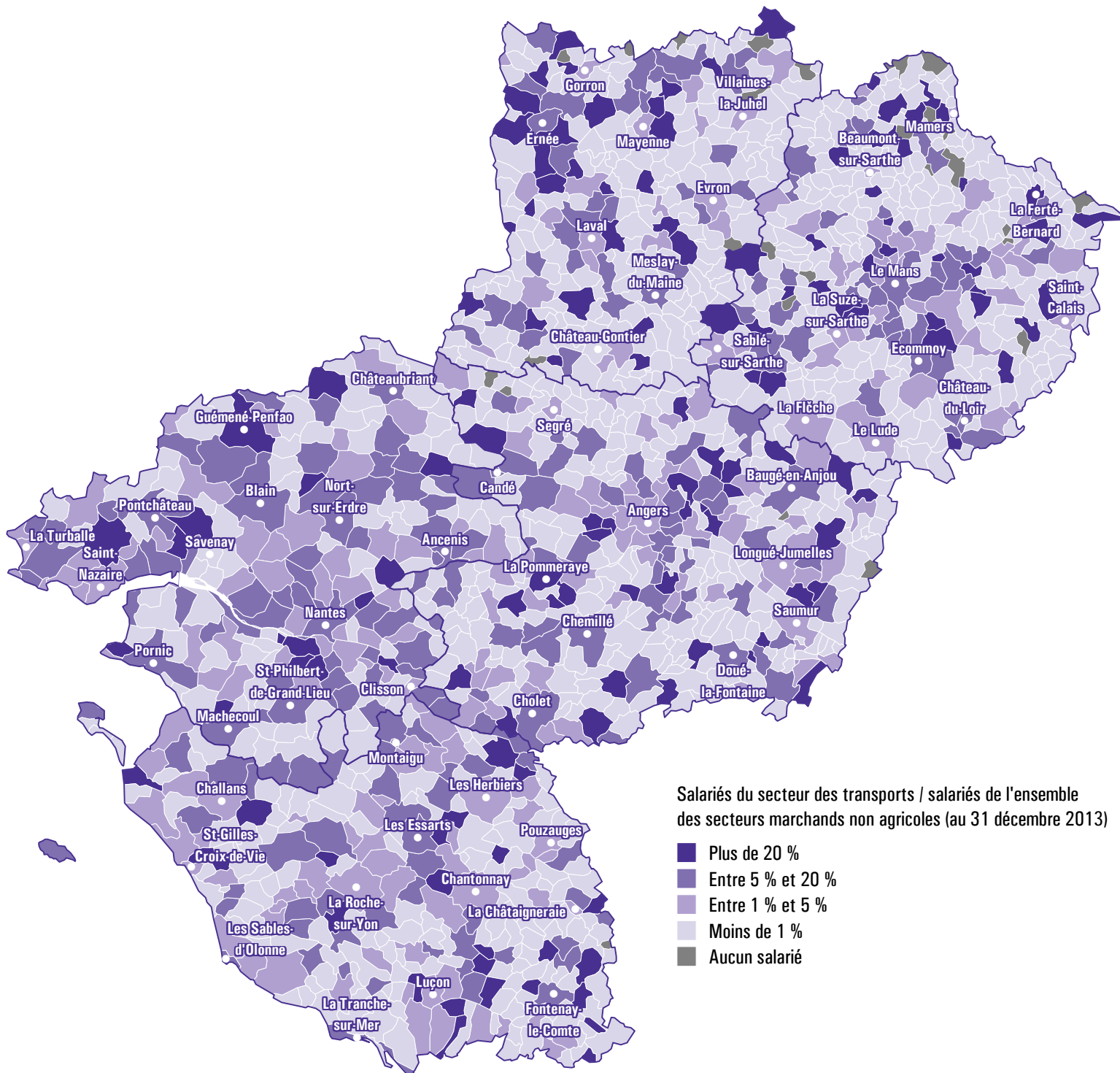
Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss

1.2 – L'emploi du secteur des transports est surreprésenté en zones urbaines

Dans les Pays de la Loire, le secteur des transports et de l'entreposage représente 6,8 % de l'ensemble de l'emploi industriel et commercial (cf. définition du champ de l'Acoss en page 21). Cette part est restée stable depuis 2003. Elle est très variable selon la commune de localisation de l'emploi, reflétant la spécialisation « transports » de certaines zones du territoire ligérien telles que les principales agglomérations, la région d'Ernée (53) ou le canton de Sablé-sur-Sarthe (72).

Part du secteur des transports et de l'entreposage dans l'ensemble des effectifs salariés industriels et commerciaux (au 31 décembre 2013)



Champ : effectifs salariés des établissements affiliés à l'Acoss (emplois agricoles relevant de la MSA et fonction publique non compris)
 Source : Acoss

2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur

Pour les besoins de l'analyse, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories (cf. annexe en page 22) qui permettent de différencier les transporteurs et les logisticiens. Cinq catégories (transports routiers de voyageurs ; transports routiers de marchandises ; transports ferroviaires ; transports maritimes et fluviaux ; transports aériens) forment le transport « pur », constitué des entreprises qui acheminent, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs. Les activités logistiques sont regroupées dans les quatre autres segments (entreposage, stockage et manutention ; services auxiliaires des transports ; activités de poste et de courrier ; autres activités).

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2013 dans les Pays de la Loire

	Année 2013	Évolution 13 / 12	Région / France
Transports routiers de voyageurs	9 960	+ 0,4 %	4,6 %
Transports routiers de marchandises	28 309	- 0,9 %	7,3 %
Transports ferroviaires	5 444	- 0,6 %	3,2 %
Transports maritimes et fluviaux	531	- 8,0 %	3,0 %
Transports aériens	1 367	- 5,1 %	2,1 %
Entreposage, stockage et manutention	3 760	+ 3,6 %	3,7 %
Services auxiliaires des transports	4 146	+ 0,7 %	3,3 %
Activités de poste et de courrier	13 449	- 1,6 %	5,5 %
Autres activités	258	- 1,5 %	1,6 %
Ensemble	67 224	- 0,6 %	5,0 %

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

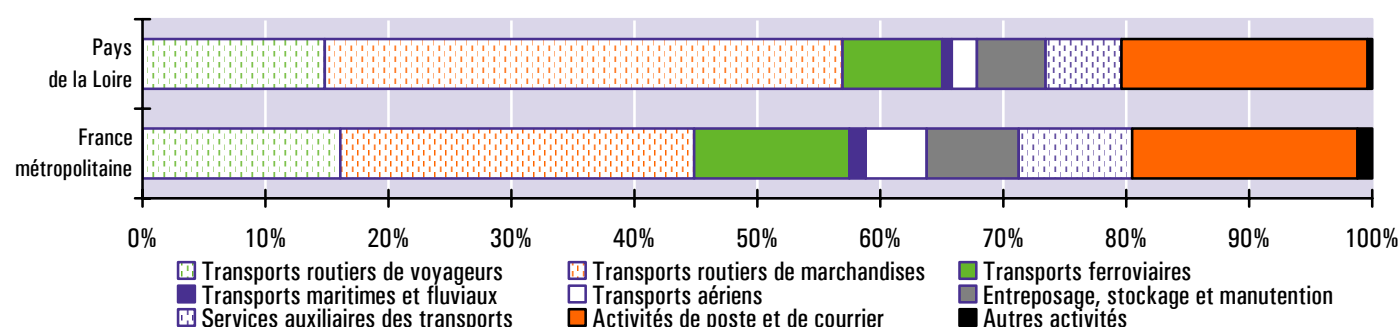
Source : Acooss (données au 31 décembre)

Dans les Pays de la Loire, les transports routiers (de voyageurs et de marchandises) sont surreprésentés au sein des transports et de l'entreposage : en 2013, ils ont employé 57 % des salariés du secteur contre 45 % en France métropolitaine. Cette prépondérance des emplois routiers est liée à la faiblesse des autres modes dans la région :

- les Pays de la Loire n'ont pas la faveur des nouveaux opérateurs ferroviaires en raison de la position excentrée du territoire régional, à l'écart des grands courants d'échanges nationaux et européens par rail ;
- l'emploi maritime et fluvial est également peu développé dans la région, représentant 3,0 % des effectifs nationaux (en France, l'essentiel des flux maritimes de passagers et de fret transite par les ports de la Manche et de la Méditerranée ; en outre, la Loire, non connectée avec le reste du réseau national de navigation intérieure, est faiblement utilisée) ;
- les établissements des compagnies aériennes sont principalement situés en Île-de-France, à proximité des aéroports parisiens.

Les activités logistiques font également figure de parents pauvres dans la région. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi que 3,7 % des effectifs privés nationaux de l'entreposage, du stockage et de la manutention et 3,3 % des services auxiliaires des transports. Ces niveaux modestes sont à relier au positionnement géographique de la région. N'étant pas située sur les principaux corridors de transit continentaux, elle ne constitue pas un espace privilégié pour l'accueil des sites logistiques, d'autant que son aire d'influence est limitée en raison de sa bordure atlantique.

Répartition des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2013



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

Les activités de poste et de courrier, dont la libéralisation est en cours, sont encore largement dominées par *La Poste*, société anonyme à capitaux intégralement publics, qui emploie environ 13 000 personnes en Pays de la Loire (non compris les établissements bancaires et financiers du groupe). L'ensemble des entreprises de poste et de courrier constitue, par le nombre de salariés, le deuxième contributeur du secteur des transports et de l'entreposage, représentant un emploi sur cinq.

2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2013, les effectifs ont progressé pour la dixième année consécutive

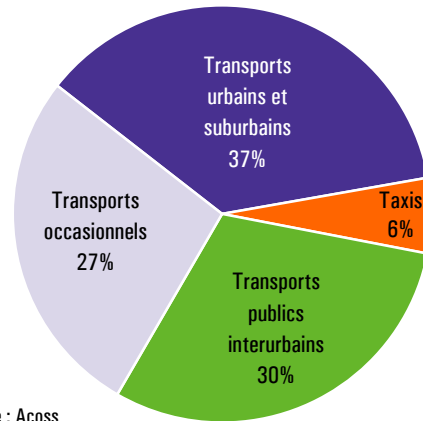
Le sous-secteur des transports routiers de voyageurs est composé de trois grandes catégories d'acteurs.

1. Les délégataires des réseaux de transport collectif urbain exploitent des flottes de véhicules routiers composées d'autobus et plus marginalement d'autocars. Ils sont également des opérateurs ferroviaires dans les agglomérations de la région dotées de lignes de tramway (Nantes, Le Mans et Angers).
2. Les sociétés autocaristes sont présentes sur deux segments spécifiques : celui du transport public interurbain, en tant qu'exploitants des circuits scolaires et des lignes régulières départementales ou régionales, et celui du transport occasionnel (transport périscolaire, excursions touristiques, location d'autocars avec conducteur, ...).
3. Les services de taxis effectuent des courses urbaines ou interurbaines facturées en général à la distance.

Les sociétés qui exploitent des taxis ne représentent que 6 % de l'emploi salarié des transports routiers de voyageurs. Cette faible contribution tient au fait que la très grande majorité des entreprises de taxis sont unipersonnelles : leurs dirigeants n'ont donc pas le statut de salarié.

En 2013, les transports routiers de voyageurs ont de nouveau créé plus d'emplois qu'ils n'en ont détruits dans la région. Si la croissance du nombre de salariés (+ 0,4 %) est la plus faible des dix dernières années, le sous-secteur est depuis 2003 le composant le plus dynamique des transports et de l'entreposage.

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs au 31 décembre 2013



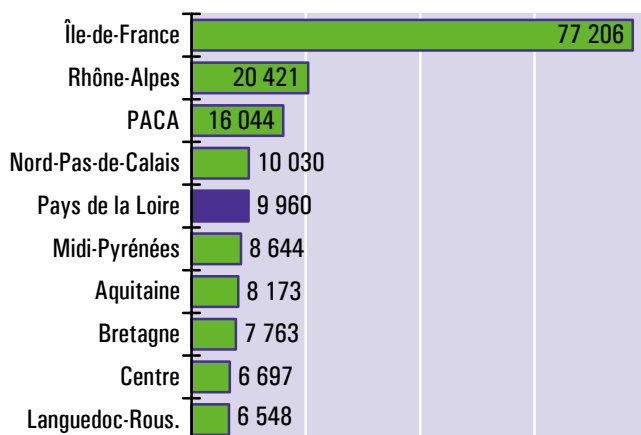
Source : Acoss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	4 845	4 887	+ 0,9 %
Maine-et-Loire	1 884	1 850	- 1,8 %
Mayenne	634	627	- 1,1 %
Sarthe	1 204	1 234	+ 2,5 %
Vendée	1 358	1 362	+ 0,3 %
Pays de la Loire	9 925	9 960	+ 0,4 %
France métropolitaine	211 337	216 188	+ 2,3 %
Pays de la L. / France	4,7 %	4,6 %	

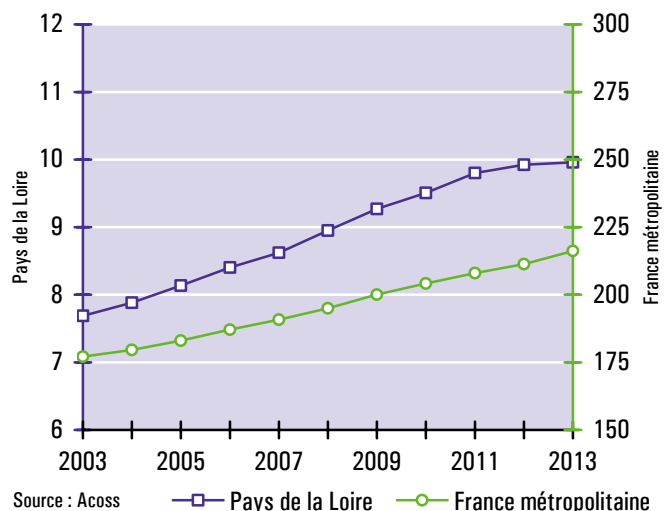
Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (au 31 déc. 2013)
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoss

2.2 – Transports routiers de marchandises : 250 emplois salariés nets ont été détruits en 2013 (– 0,9 %)

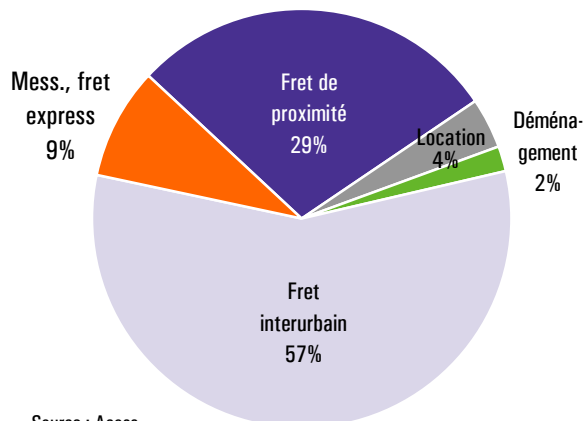
Le sous-secteur des transports routiers de marchandises est défini ici dans un périmètre élargi, comprenant :

- le transport routier de fret « pur » ; ce segment est composé des entreprises enregistrées sous les quatre sous-classes traditionnelles (fret interurbain, fret de proximité, location de camions avec chauffeur, services de déménagement) ;
- des activités complémentaires (la messagerie et le fret express) qui en théorie sont ouvertes à d'autres modes (aérien, ferroviaire, ...) mais qui, en Pays de la Loire, sont le fait d'opérateurs de transport disposant presque exclusivement de flottes de véhicules routiers.

Le fret routier de marchandises est, en Pays de la Loire, l'activité phare des transports et de l'entreposage, représentant 42 % des salariés de l'ensemble du secteur (contre 29 % en France métropolitaine). En 2013, sous l'effet de la poursuite de la dégradation des conditions d'exploitation des véhicules, ses effectifs se sont repliés de 0,9 %. La baisse n'a concerné que deux des cinq segments qui composent les transports routiers de marchandises : la messagerie et le fret express (– 5,2 %) ainsi que le fret de proximité (– 2,3 %).

Néanmoins, sur longue période, le transport routier de marchandises est localement un secteur créateur d'emplois. Depuis 2003, ses effectifs salariés ont cru de 12 % dans la région tandis qu'ils restaient stables en France métropolitaine (– 0,2 %). Dans l'Hexagone, seuls deux régions comptent plus de salariés que les Pays de la Loire.

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises au 31 décembre 2013



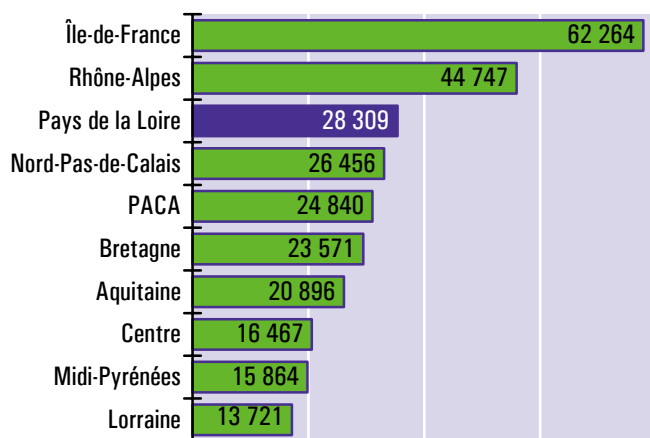
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	9 825	9 678	– 1,5 %
Maine-et-Loire	5 893	5 852	– 0,7 %
Mayenne	2 940	2 980	+ 1,4 %
Sarthe	3 990	3 942	– 1,2 %
Vendée	5 910	5 857	– 0,9 %
Pays de la Loire	28 558	28 309	– 0,9 %
France métropolitaine	390 518	386 697	– 1,0 %
Pays de la L. / France	7,3 %	7,3 %	

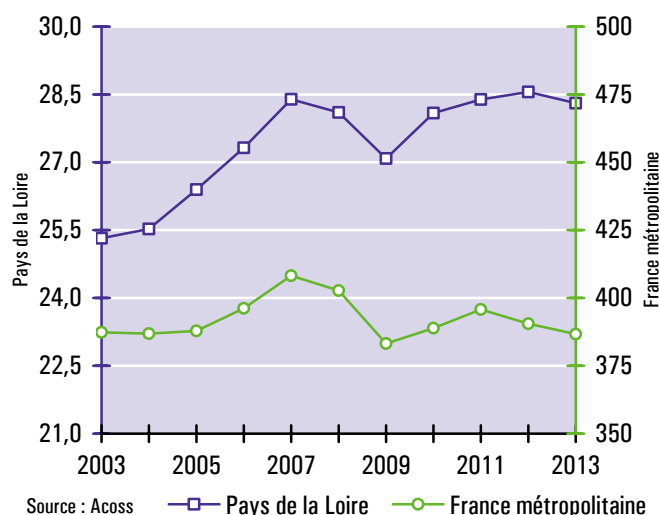
Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (au 31 déc. 2013)
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (en milliers, au 31 décembre)



Source : AcoSS — Pays de la Loire — France métropolitaine

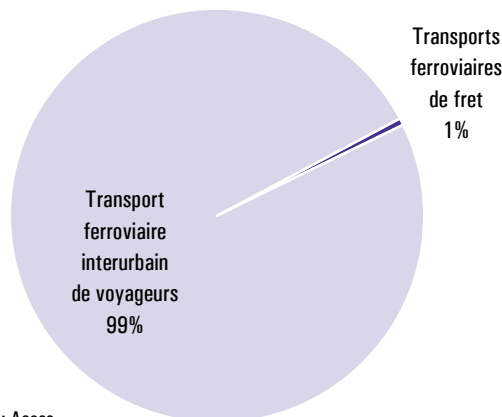
2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux

Le sous-secteur des transports ferroviaires est constitué des opérateurs spécialisés dans l’acheminement de passagers et de marchandises par train. L’activité est scindée en deux parties.

1. Le transport ferroviaire interurbain de voyageurs est assuré par un service grandes lignes (réseau à grande vitesse et lignes interrégionales sur voies classiques) et un service local, le Transport Express Régional. La *S.M.C.F.* est à ce jour l’unique exploitant des lignes ferroviaires intérieures de voyageurs, mais la libéralisation du secteur est engagée. La première étape a concerné les lignes internationales, ouvertes à de nouveaux opérateurs depuis décembre 2009.
2. Le transport ferroviaire de fret a été ouvert à la concurrence en 2006. Néanmoins, sur le territoire français, la *S.M.C.F.* réalise encore l’essentiel des trafics (67 % en 2013).

Seulement 3,2 % des salariés français du transport ferroviaire sont localisés dans les Pays de la Loire. Cette sous-représentation est liée d’une part à un niveau d’équipement ferroviaire légèrement inférieur à la moyenne nationale (les Pays de la Loire sont irrigués par 1 300 km de chemins de fer, soit 4,5 % du réseau hexagonal), d’autre part aux faibles volumes de fret transportés sur les voies ferrées de la région, situées à l’écart des corridors d’échanges européens. La plupart des établissements ferroviaires de la région sont des gares ouvertes uniquement au trafic de voyageurs, certains sont mixtes et seulement deux, situés à Nantes et au Mans sont des terminaux de fret.

Répartition des effectifs salariés dans les transports ferroviaires au 31 décembre 2013



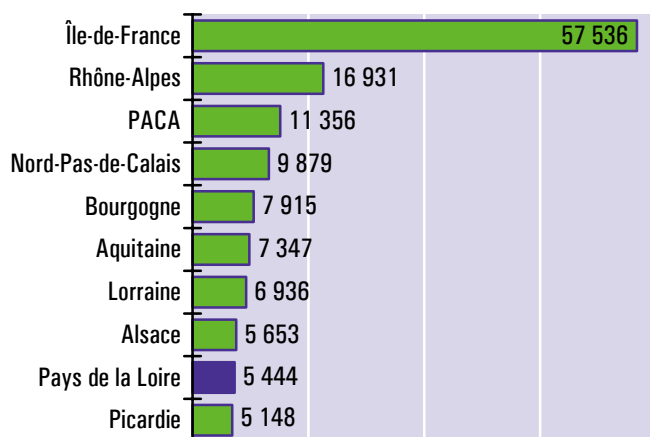
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	3 339	3 346	+ 0,2 %
Maine-et-Loire	400	396	- 1,0 %
Mayenne	84	80	- 4,8 %
Sarthe	1 483	1 465	- 1,2 %
Vendée	171	157	- 8,2 %
Pays de la Loire	5 477	5 444	- 0,6 %
France métropolitaine	171 095	169 923	- 0,7 %
Pays de la L. / France	3,2 %	3,2 %	

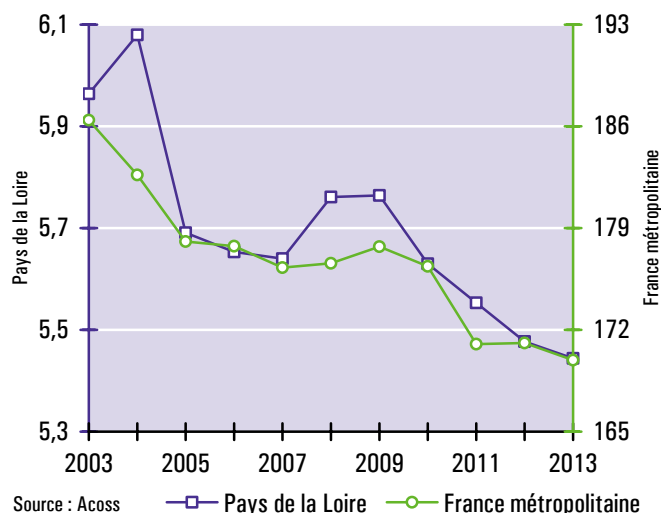
Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (au 31 décembre 2013) Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss — Pays de la Loire — France métropolitaine

2.4 – Transports maritimes et fluviaux : à des niveaux très bas, l'emploi salarié a chuté de 8 % en 2013

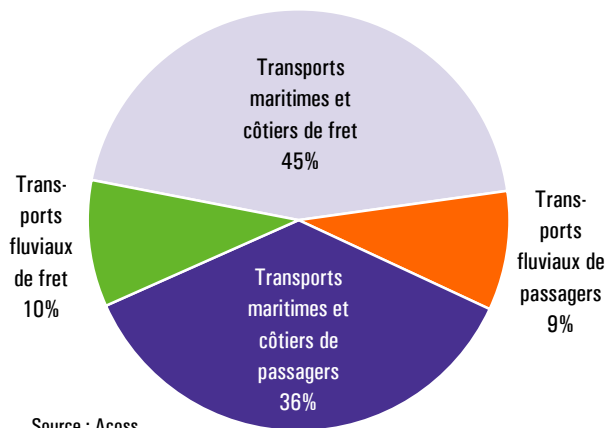
Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux consiste en l'acheminement, régulier ou non, de passagers et de fret par eau. Il inclut également l'exploitation de bacs, de navires d'excursion ou de croisière, de remorqueurs de péniches ou de barges et la location de bateaux avec équipage.

La distinction entre d'une part les transports maritimes et côtiers et d'autre part les transports fluviaux n'est basée qu'en partie sur la localisation de l'activité. Elle repose en premier lieu sur le type d'embarcation utilisé. L'exploitation des bateaux conçus pour naviguer en haute mer ou le long du littoral est classée dans les transports maritimes et côtiers. Ceux destinés aux voies navigables intérieures sont ventilés en transports fluviaux.

En dépit de sa façade océanique, les Pays de la Loire ne représentent que 3,0 % des effectifs métropolitains des transports maritimes et fluviaux. La Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre près de 40 % de l'emploi, assurant la desserte de la Corse depuis les ports de Marseille, Toulon et Nice.

En 2013, dans les Pays de la Loire, le nombre de salariés employés par les compagnies maritimes et fluviales a diminué pour la troisième année consécutive et est retombé à son plus faible niveau depuis 2006. La baisse de 2013 a principalement concerné la Loire-Atlantique où les effectifs ont chuté dans le transport maritime de fret (- 8 %) et le transport fluvial de passagers (- 30 %).

Répartition des effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux au 31 décembre 2013



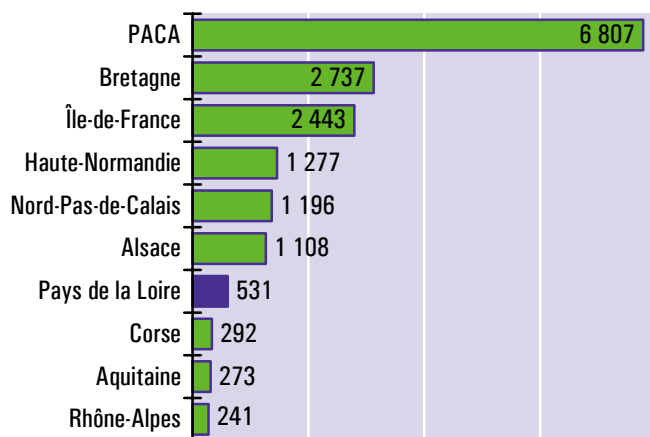
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	448	408	- 8,9 %
Maine-et-Loire	-	-	
Mayenne	2	2	0 %
Sarthe	4	2	- 50 %
Vendée	123	119	- 3,3 %
Pays de la Loire	577	531	- 8,0 %
France métropolitaine	17 374	17 694	+ 1,8 %
Pays de la L. / France	3,3 %	3,0 %	

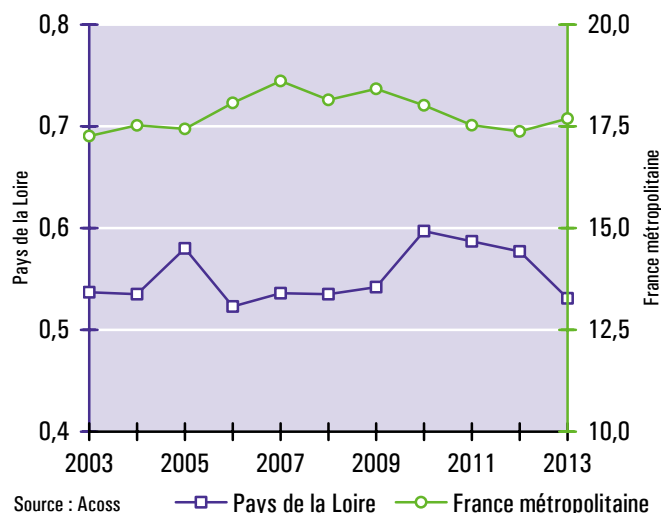
Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (au 31 déc. 2013)
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire ne représentent que 2 % de l'emploi métropolitain

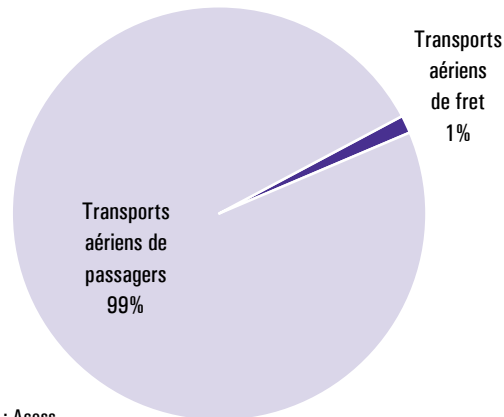
Le sous-secteur des transports aériens est constitué des compagnies spécialisées dans l'acheminement de passagers et de marchandises par avion ou hélicoptère. L'activité se compose du trafic commercial (sur des vols réguliers ou affrétés par les agences de voyages), des vols privés (aviation d'instruction et de loisirs des aéro-clubs) et de la location d'aéronefs avec pilote.

Le poids très faible du transport aérien de fret (seulement trois établissements et dix-neuf salariés enregistrés sous ce code NAF en Pays de la Loire) est vraisemblablement sous-estimé. Les compagnies sont en général présentes sur les deux segments (voyageurs et marchandises), la majorité du fret aérien mondial étant aujourd'hui acheminée dans les soutes des avions de passagers.

Les transports aériens comptent environ 1 350 emplois salariés dans la région, représentant seulement 2,1 % des effectifs nationaux. La principale compagnie ligérienne est *Régional*¹, basée à Bouguenais (44), filiale depuis 2001 du groupe *Air France*. Son siège nantais compte environ 1 300 salariés, dont près d'un millier de personnels navigants (pilotes, hôtesses et stewards). La restructuration de la compagnie, menée dans le cadre du plan Transform 2015, a entraîné en 2013 une baisse de 5 % des effectifs.

¹ En mars 2013, l'alliance des filiales régionales d'*Air France* (*Brit Air*, *Régional* et *Airlinair*) a donné naissance à la marque commerciale *Hop!*, pôle court et moyen courrier du premier transporteur aérien européen. Pour l'instant, les trois compagnies n'ont pas fusionné : chacune a conservé son accord d'entreprise et sa propre organisation du travail.

Répartition des effectifs salariés dans les transports aériens au 31 décembre 2013



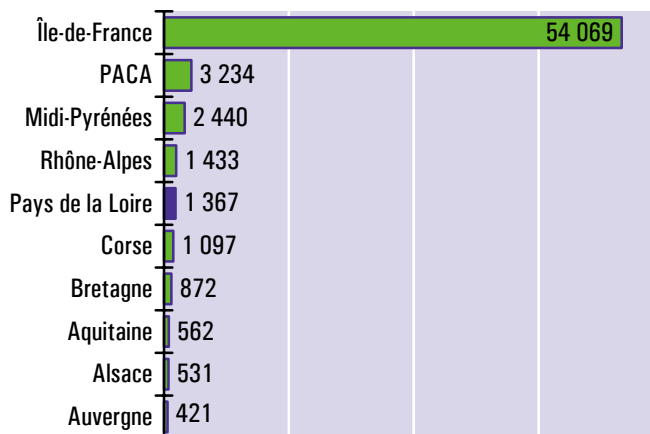
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports aériens en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	1 398	1 330	- 5 %
Maine-et-Loire	20	21	+ 5 %
Mayenne	-	-	
Sarthe	9	6	- 33 %
Vendée	13	10	- 23 %
Pays de la Loire	1 440	1 367	- 5,1 %
France métropolitaine	69 211	66 661	- 3,7 %
Pays de la L. / France	2,1 %	2,1 %	

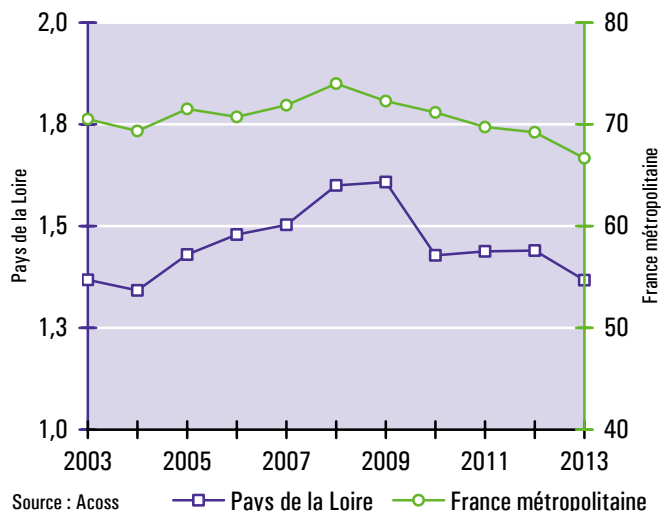
Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports aériens (au 31 décembre 2013) Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports aériens (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a progressé d'un quart en Vendée

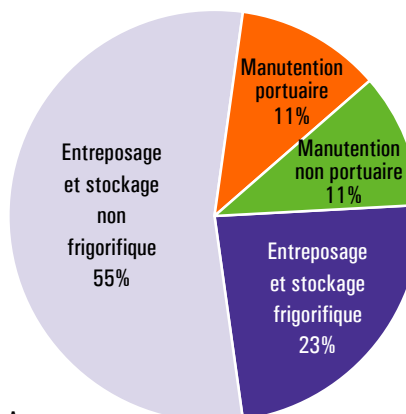
Le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention est composé de deux ensembles distincts :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage (réservoirs, cuves, chambres froides, ...) et de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars, ...), à caractère industriel ou agricole ;
- les services de chargement et de déchargement de cargaisons et de conteneurs, lors des ruptures de charge, dans les ports maritimes et autres terminaux de manutention tels que les aéroports, les ports fluviaux, les gares routières et ferroviaires.

Au 31 décembre 2013, le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention comptait près de 3 800 salariés en Pays de la Loire, un niveau proche du plafond atteint en 2008. La croissance de l'emploi (+ 3,6 % par rapport au 31 décembre 2012), observée dans quatre des cinq départements de la région, a été particulièrement forte dans la manutention non portuaire (+ 22 %) et l'entreposage frigorifique (+ 7 %). Dans l'entreposage et le stockage non frigorifique, qui représentent encore la majorité des effectifs du sous-secteur, les suppressions nettes d'emploi enregistrés en Sarthe (- 7 %) et en Loire-Atlantique (- 4 %) ont été compensées par les recrutements réalisés en Mayenne (+ 36 %) et en Vendée (+ 33 %).

La création de 80 emplois nets en Vendée (+ 24 %) est liée à la mise en service en septembre 2013 d'une plate-forme de l'enseigne Système U, exploitée à Fontenay-le-Comte par NDU, filiale du groupe Norbert Dentressangle.

Répartition des effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention au 31 décembre 2013



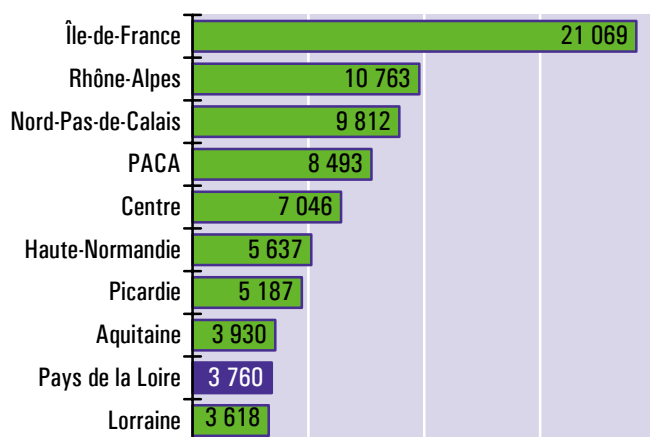
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	1 534	1 564	+ 2,0 %
Maine-et-Loire	580	583	+ 0,5 %
Mayenne	354	386	+ 9,0 %
Sarthe	830	814	- 1,9 %
Vendée	333	413	+ 24 %
Pays de la Loire	3 631	3 760	+ 3,6 %
France métropolitaine	99 316	100 650	+ 1,3 %
Pays de la L. / France	3,7 %	3,7 %	

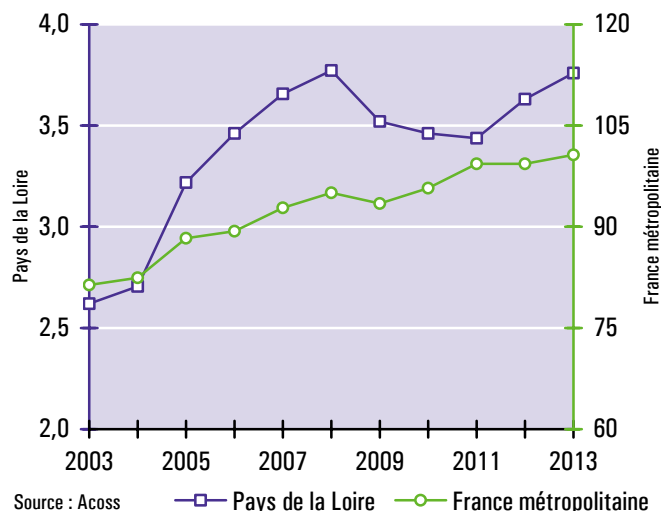
Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (au 31/12/13)
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

2.7 – Services auxiliaires des transports : les effectifs se sont légèrement redressés en 2013

L'activité des services auxiliaires des transports consiste à :

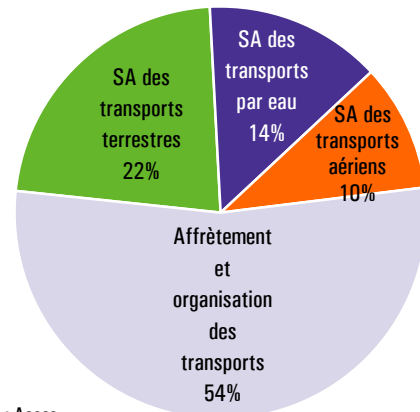
- exploiter les infrastructures concédées et les plateformes de transport (gares routières et ferroviaires, autoroutes et ouvrages d'art à péage, ports maritimes et fluviaux, aéroports, ...)
- entretenir les infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, quais et embarcadères portuaires, voies fluviales et écluses, pistes aéroportuaires, ...);
- organiser le transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire de la marchandise (commissionnement, courtage, affrètement, formalités administratives et douanières, ...).

Cet ensemble hétéroclite comprend aussi le contrôle de la circulation aérienne, les services de dépannage routier (remorquage et assistance) ainsi que ceux de pilotage et de remorquage portuaire.

Dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié du sous-secteur des services auxiliaires des transports a augmenté de 0,7 % en 2013. Cette timide reprise fait suite à quatre reculs consécutifs : - 2,6 % en 2009, - 1,0 % en 2010 et - 3,4 % en 2011 comme en 2012.

Parmi les segments qui composent le sous-secteur, seuls les services auxiliaires des transports terrestres se sont inscrits à la baisse en 2013 (- 3,0 %). Dans l'affrètement et l'organisation des transports, l'emploi a légèrement augmenté (+ 0,9 %), mais demeure toutefois très en deçà du niveau record atteint en 2008.

Répartition des effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports au 31 décembre 2013



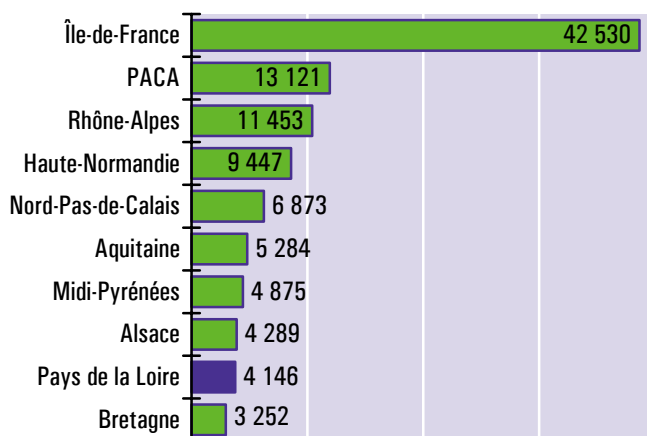
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	2 283	2 330	+ 2,1 %
Maine-et-Loire	598	606	+ 1,3 %
Mayenne	163	157	- 3,7 %
Sarthe	506	489	- 3,4 %
Vendée	568	564	- 0,7 %
Pays de la Loire	4 118	4 146	+ 0,7 %
France métropolitaine	123 427	124 075	+ 0,5 %
Pays de la L. / France	3,3 %	3,3 %	

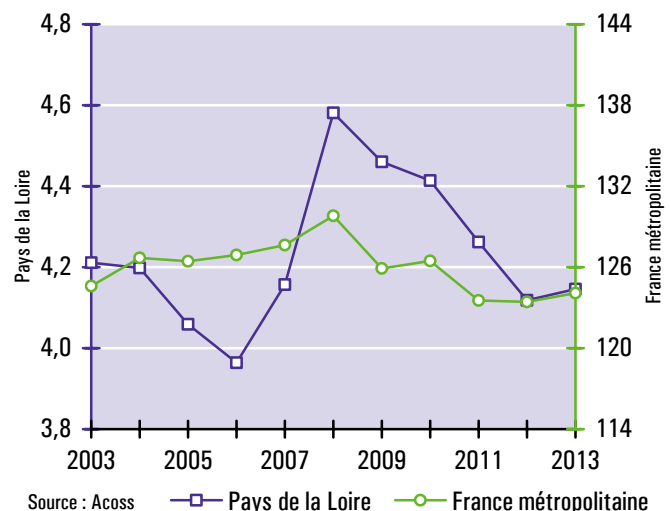
Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (au 31 déc. 2013)
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss — Pays de la Loire — France métropolitaine

2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la dixième année de suite, l'emploi salarié a fléchi (- 1,6 % en 2013)

Les activités de poste et de courrier ont intégré le secteur des transports en 2008, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la NAF révision 2 (cf. méthodologie en pages 21 et 22). Elles englobent essentiellement la levée, le tri, le transport et la distribution de lettres et de petits colis dans le cadre de tournées régulières.

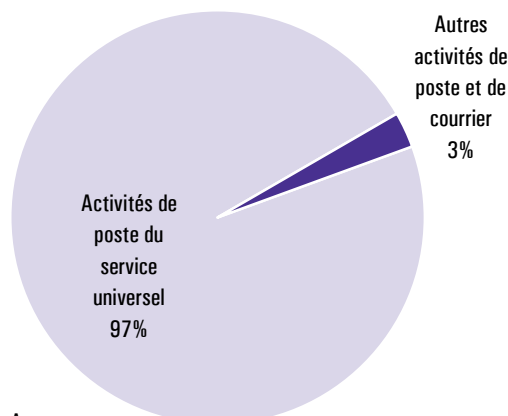
La NAF distingue le service universel postal des autres activités de courrier. Le service universel comprend l'acheminement de plis (correspondance adressée) d'un poids inférieur à deux kilogrammes, de colis postaux de moins de vingt kilogrammes et d'envois recommandés ou à valeur déclarée. En France, le groupe *La Poste* a été désigné prestataire du service universel postal, à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour une durée de 15 ans.

Les autres activités du sous-secteur recouvrent deux types d'entreprises :

- les sociétés, opérant en dehors du service universel, dont l'activité consiste principalement à assurer la collecte en amont de plis d'entreprises à destination des agences postales et centre de tris du courrier ;
- les services de livraison à domicile (activités des coursiers urbains, portage de journaux en porte à porte, transport de repas pour compte de tiers hors livraison associée à la fabrication de pizzas chaudes, ...).

La décreue de l'emploi postal, observée depuis une décennie, s'est poursuivie en 2013. Elle répond à la politique de réduction des effectifs menée par *La Poste*.

Répartition des effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier au 31 décembre 2013



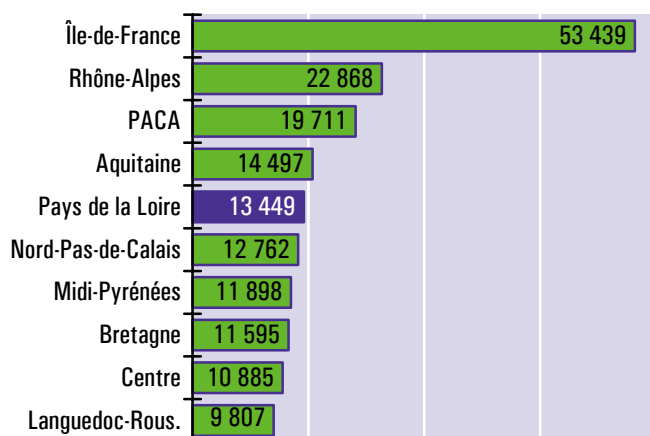
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier en 2012 et 2013 (au 31 décembre)

	2012	2013	Évolution
Loire-Atlantique	6 553	6 409	- 2,2 %
Maine-et-Loire	2 490	2 444	- 1,8 %
Mayenne	958	932	- 2,7 %
Sarthe	1 871	1 883	+ 0,6 %
Vendée	1 791	1 781	- 0,6 %
Pays de la Loire	13 663	13 449	- 1,6 %
France métropolitaine	250 372	246 313	- 1,6 %
Pays de la L. / France	5,5 %	5,5 %	

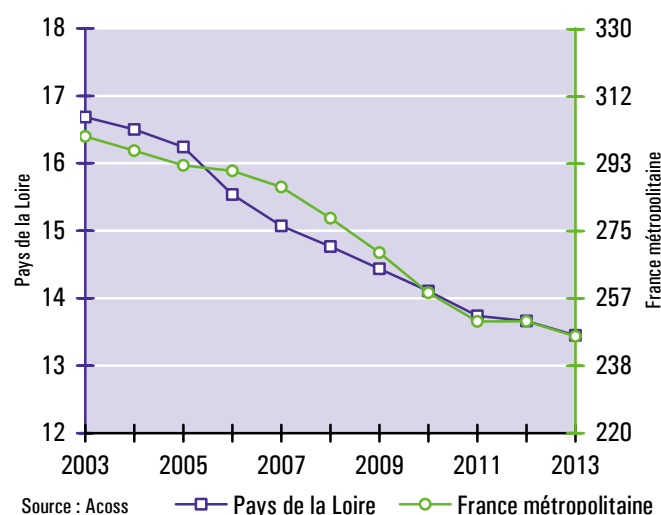
Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (au 31 déc. 2013)
Dix premières régions françaises



Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : AcoSS

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (en milliers, au 31 décembre)



Source : AcoSS

Annexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire par sous-classe de la NAF

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	5 964	6 080	5 691	5 653	5 640	5 761	5 749	5 630	5 553	5 477	5 413
49.20Z Transports ferroviaires de fret	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	31
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	2 934	2 981	2 974	2 998	3 154	3 243	3 298	3 336	3 480	3 587	3 658
49.32Z Transports de voyageurs par taxis	423	463	503	478	460	465	487	516	512	552	583
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	2 443	2 440	2 523	2 488	2 319	2 248	2 749	2 827	2 888	2 945	3 014
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	1 889	1 997	2 137	2 440	2 690	2 994	2 737	2 828	2 923	2 841	2 705
49.39C Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.41A Transports routiers de fret interurbains	14 878	15 104	15 181	15 305	15 767	15 879	15 121	15 707	15 796	16 047	16 094
49.41B Transports routiers de fret de proximité	5 525	5 649	6 374	6 932	7 476	7 797	7 725	7 935	8 257	8 302	8 109
49.41C Location de camions avec chauffeur	1 214	1 249	1 159	1 204	1 223	987	942	1 085	1 140	1 099	1 125
49.42Z Services de déménagement	577	565	568	597	593	552	532	518	531	513	520
49.50Z Transports par conduites	0	0	185	180	183	196	203	210	246	262	258
50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers	194	205	232	202	193	186	180	194	194	195	193
50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret	264	260	278	242	255	225	234	265	266	256	237
50.30Z Transports fluviaux de passagers	46	41	35	31	41	59	72	80	71	70	49
50.40Z Transports fluviaux de fret	33	29	35	48	47	65	56	58	56	56	52
51.10Z Transports aériens de passagers	1 367	1 341	1 429	1 478	1 502	1 599	1 607	1 427	1 430	1 421	1 348
51.21Z Transports aériens de fret	1	1	1	1	1	1	1	1	8	19	19
51.22Z Transports spatiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52.10A Entreposage et stockage frigorifique	852	825	769	799	845	893	877	875	849	825	883
52.10B Entreposage et stockage non frigorifique	1 191	1 338	1 855	2 015	2 144	2 051	1 878	1 922	1 904	2 043	2 051
52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres	1 091	1 086	1 050	1 003	1 000	1 006	1 000	984	977	958	929
52.22Z Services auxiliaires des transports par eau	665	673	644	622	625	612	597	613	625	568	584
52.23Z Services auxiliaires des transports aériens	272	269	296	301	321	341	381	359	373	385	407
52.24A Manutention portuaire	447	372	406	395	422	395	368	388	395	438	429
52.24B Manutention non portuaire	130	170	188	252	246	433	397	276	289	325	397
52.29A Messagerie, fret express	3 126	2 956	3 112	3 279	3 334	2 888	2 760	2 843	2 665	2 597	2 461
52.29B Affrètement et organisation des transports	2 183	2 170	2 069	2 038	2 211	2 622	2 482	2 458	2 287	2 207	2 226
53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel	16 382	16 170	15 926	15 265	14 807	14 444	14 076	13 773	13 362	13 323	13 072
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	304	331	314	271	264	321	360	334	376	340	377
Ensemble du secteur	64 395	64 765	65 934	66 517	67 763	68 263	66 884	67 442	67 453	67 651	67 224

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoess (données au 31 décembre)

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Alsace	37 636	37 130	37 236	38 022	38 013	37 546	36 494	36 356	36 125	35 440	35 488
Aquitaine	60 818	60 503	60 029	60 622	61 849	61 728	60 641	61 566	61 715	61 808	61 713
Auvergne	24 461	24 451	24 400	24 233	24 154	23 668	22 918	22 567	22 748	22 859	22 660
Basse-Normandie	22 767	22 834	23 111	23 109	23 433	23 508	22 946	22 942	22 619	22 502	22 277
Bourgogne	34 906	34 956	34 917	35 610	35 442	35 143	34 639	34 403	34 408	34 263	34 358
Bretagne	57 673	57 882	58 061	58 770	58 906	59 052	57 824	58 209	58 236	58 042	57 338
Centre	47 970	47 677	47 333	47 568	48 614	48 818	47 449	46 550	46 449	46 398	46 078
Champagne-Ardenne	28 574	28 225	28 114	28 112	28 274	28 587	27 495	27 294	26 955	26 414	26 237
Corse	6 409	6 563	6 644	6 742	6 570	6 569	6 763	6 805	6 755	6 807	6 641
Franche-Comté	19 512	19 405	19 123	18 702	18 804	18 944	18 194	17 937	18 009	17 368	17 027
Haute-Normandie	47 433	47 179	47 320	47 663	48 272	47 974	46 007	46 305	45 602	44 891	44 359
Île-de-France	364 093	364 771	370 347	372 996	378 148	380 541	374 600	374 812	372 626	372 793	372 528
Languedoc-Roussillon	39 934	39 263	39 170	39 346	39 688	39 543	39 449	39 595	39 359	39 179	39 116
Limousin	16 144	15 902	15 651	15 729	15 599	15 263	14 869	14 804	14 721	14 585	14 522
Lorraine	45 630	45 091	45 049	45 053	44 974	44 339	42 607	41 814	41 653	41 486	41 129
Midi-Pyrénées	50 895	50 946	51 538	51 418	52 505	51 143	51 010	51 722	51 539	52 710	53 358
Nord-Pas-de-Calais	78 440	78 242	78 532	78 619	79 916	80 217	78 008	77 829	77 522	76 810	77 451
Pays de la Loire	64 395	64 765	65 934	66 517	67 763	68 263	66 884	67 442	67 453	67 651	67 224
Picardie	38 182	38 028	38 001	38 160	39 575	38 871	37 129	36 164	36 092	36 222	35 780
Poitou-Charentes	28 882	28 707	28 520	28 847	29 025	28 699	27 643	27 510	27 407	27 414	27 361
Provence-Alpes-Côte d'Azur	104 781	104 905	105 256	106 670	108 519	106 654	105 090	105 475	105 603	106 306	105 721
Rhône-Alpes	136 219	135 498	135 059	138 250	139 545	139 205	135 818	136 349	136 946	136 786	135 823
Ensemble du secteur	1 355 754	1 352 923	1 359 345	1 370 758	1 387 588	1 384 275	1 354 477	1 354 450	1 350 542	1 348 734	1 344 189

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss (données au 31 décembre)

Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles dans les Pays de la Loire

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Activités financières et d'assurance	33 720	33 868	34 550	35 703	36 656	36 786	38 098	38 203	38 639	38 791	39 132
Activités immobilières	9 080	9 723	10 315	10 878	11 163	10 404	9 852	9 785	9 858	9 661	9 462
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs	132 820	136 584	139 584	146 235	153 820	143 041	134 269	147 501	151 844	146 238	148 905
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	99 022	102 833	104 975	107 902	111 131	115 261	118 362	120 203	121 498	123 362	124 615
Agriculture, sylviculture et pêche	314	261	220	216	213	270	301	303	291	286	284
Autres activités de services	35 209	35 659	36 653	37 623	39 438	39 503	40 445	41 230	41 089	41 924	42 150
Cokéfaction et raffinage	1 282	1 320	1 320	1 344	1 340	1 118	1 127	1 118	1 116	1 124	1 075
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	150 721	153 958	157 075	159 287	162 065	164 490	162 431	162 383	162 323	163 004	162 558
Construction	79 206	81 554	85 018	90 111	94 244	97 415	94 697	94 746	95 916	94 987	91 932
Fabrication d'autres produits industriels	128 093	125 324	122 416	120 931	120 667	118 307	110 436	108 358	109 286	108 216	106 732
Fabrication de denrées alimentaires	55 136	54 121	53 179	52 901	52 969	52 904	52 412	52 651	52 372	52 722	52 521
Fabrication de matériels de transport	30 371	29 823	29 472	28 854	28 693	29 614	27 403	26 575	27 736	27 863	27 649
Fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques	41 038	39 406	39 491	38 831	38 579	37 471	34 145	32 684	32 850	33 010	32 904
Hébergement et restauration	33 339	34 897	35 883	36 946	38 517	37 126	37 041	38 175	38 651	39 391	38 959
Industries extractives	16 249	16 238	15 809	15 883	16 099	16 453	16 434	16 695	16 762	17 380	17 192
Information et communication	22 072	22 595	23 885	24 911	25 361	26 487	25 318	26 412	27 805	29 033	29 783
Transports et entreposage	64 395	64 765	65 934	66 517	67 763	68 263	66 884	67 442	67 453	67 651	67 224
Ensemble	932 067	942 929	955 779	975 073	998 718	994 913	969 655	984 464	995 489	994 643	993 077

Source : Acoiss (données au 31 décembre)

Annexes méthodologiques

La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

L'analyse de l'emploi dans le secteur des transports a été réalisée à partir de données statistiques mises en ligne sur le site institutionnel de l'Acoss (acoss.fr). Ce service d'informations se présente sous la forme d'une page internet (<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/donnees-statistiques/base-de-donnees/les-denombrements-annuels.html>), mettant à disposition l'essentiel de la production statistique annuelle du régime général de la Sécurité sociale relative à l'emploi et à la masse salariale du secteur marchand.

L'Acoss

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) est, en France, la caisse nationale qui coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de la Sécurité sociale. Créée par une ordonnance de 1967, l'Acoss est un EPA (établissement public à caractère administratif). Elle est chargée d'assurer la gestion commune et centralisée des ressources du régime général de sécurité sociale. Elle est en particulier dotée d'un pouvoir de direction et de contrôle budgétaire sur les Urssaf (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), organismes privés implantés dans chaque département¹ dont la principale mission est la collecte des cotisations salariales et patronales.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_centrale_des_organismes_de_s%C3%A9curit%C3%A9_sociale

En début de chaque mois ou de chaque trimestre, les employeurs assujettis au régime général de la Sécurité sociale doivent adresser à l'Urssaf territorialement compétente, un Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) qui indique les sommes versées au cours de la période précédente. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

Une partie du bordereau est réservée à la déclaration du nombre de salariés employés dans l'établissement. Ce recensement ne tient compte ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni de la présence effective ou non du salarié à cette date (présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel).

Les renseignements portés sur le bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique et l'activité économique principale (code APE). L'Acoss produit ainsi régulièrement des statistiques et études sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale. Elle est notamment depuis 2011 l'unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d'effectif salarié.

BORDEREAU RÉCAPITULATIF DES COTISATIONS
EMPLOYEUR DU RÉGIME GÉNÉRAL

POUR NOUS CONTACTER

RÉFÉRENCES
N° Siret
N° Compte
N° Période
Période
Emploi
Page

DÉCOMPTÉ DES COTISATIONS DUES
Si vous n'occupez pas de personnel, reportez-vous au cadre légal.
Catégorie de salariés | Codes | Nombre de salariés | Salaires arrondis | Taux en % | Cotisations arrondies

CADRE LÉGAL
Cat imprimé doit être retourné rempli dans tous les centres de libération de versement, sous peine de sanctions liées à l'article R1030-16 du code de la Sécurité sociale. Afin de faciliter la gestion de votre compte, cette déclaration est à accompagner de votre règlement.

BORDEREAU CERTIFIÉ EXACT
le : / /
Signature de l'employeur

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
Votre ordre de virement à votre banque doit comporter les références :
Date limite d'envoi
MONTANT À PAYER

RESERVE À L'URSSAF
N° Siret
N° Compte
N° Période
Période

¹ Au 1^{er} janvier 2012 ont été créées en Auvergne, en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire les premières Urssaf régionales. Ces trois nouveaux organismes regroupent les anciennes Urssaf départementales de leur région. La création des autres Urssaf régionales s'est poursuivie le 1^{er} janvier 2013 et s'est achevée le 1^{er} janvier 2014.

L'exploitation de ces informations conduit à l'élaboration de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage. Elle répond à un double objectif :

- donner, au 31 décembre de l'année n et selon le champ d'application à cette date, une répartition des effectifs salariés d'après l'implantation géographique de l'établissement et son activité économique ;
- mesurer l'évolution des effectifs et des établissements ainsi ventilés entre la fin des années n-1 et n selon le champ d'application et les activités économiques de l'année n.

Si les renseignements obtenus peuvent donc s'apparenter à une véritable enquête exhaustive sur le lieu de travail, il convient de mentionner certaines limites quant à la nature des données recueillies.

La statistique annuelle consiste en la photographie d'une situation au 31 décembre qui ne peut refléter les variations survenues en cours d'année. Ce fait peut avoir une certaine importance dans le cas d'activités saisonnières. Toutefois, les renseignements collectés se référant ponctuellement à la même date, le 31 décembre de chaque année, les comparaisons gardent toute leur valeur.

En second lieu, avant validation et agrégation nationale des données, chaque Urssaf réalise un premier travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur chaque BRC, centralisés dans la base Séquoia (Système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes).

Les fichiers mis à disposition sur le site de l'Acoss sont issus d'une extraction de la base Séquoia effectuée au cours du deuxième trimestre de chaque année. Cette extraction comprend la quasi-totalité des déclarations de l'année précédente. Les bordereaux arrivant postérieurement sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble des déclarations. Les données présentées ici sont donc semi-provisoires pour la dernière année et comprennent de légères révisions sur l'historique.

Pour des zones géographiques relativement fines (en particulier à la commune), les résultats de la statistique annuelle de l'emploi doivent être interprétés avec précaution. Malgré la qualité des contrôles effectués, les données d'emploi de certaines entreprises composées de plusieurs établissements peuvent avoir été concentrées sur un seul établissement, dans une localisation géographique unique et dans un seul secteur d'activité, s'écartant ainsi de la réalité découlant de la prise en compte individuelle de chacun des établissements. Par ailleurs, l'activité économique principale de certains établissements peut varier au cours du temps, engendrant alors la modification de leur code APE par l'INSEE et, par voie de conséquence, des transferts d'effectifs d'une activité économique sur une autre.

Principales caractéristiques de la statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

Couverture géographique : nationale

Couverture sectorielle : secteurs marchands (hors agriculture)

Brique d'observation : établissements employant au moins un salarié

Echelon géographique pertinent : département pour le niveau A 732 de la NAF rév. 2, commune pour le niveau A 17

Statut : source administrative

Règle de secret : aucune contrainte

Périodicité : annuelle

Délai de disponibilité : fin juin de l'année n + 1

Historique disponible : 2003

Informations disponibles : effectifs salariés au 31 décembre de l'année écoulée selon la localisation communale de l'établissement et son activité économique principale (code APE en NAF 732).

L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale

Les statistiques de l'emploi fournies par l'Acoss correspondent aux effectifs salariés des entreprises cotisantes au régime général de protection sociale. L'affiliation à la Sécurité sociale est obligatoire pour tout établissement du secteur marchand industriel et commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit la branche d'activité.

Est donc recensé par l'Acoss l'effectif salarié (au 31 décembre de l'année) de la totalité des établissements du secteur concurrentiel non agricole. En sont exclus :

- les entreprises relevant de la Mutualité sociale agricole (soit l'essentiel des emplois agricoles et une fraction des salariés des industries agroalimentaires, du commerce de gros et des services financiers) ;
- une partie du secteur public (les administrations publiques, les établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales, la santé non marchande, ...);
- l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Le champ d'affiliation de l'Acoss est donc plus complet que celui de Pôle emploi et de l'Unedic qui ne comprend pas les entreprises à capitaux publics. Dans les transports et l'entreposage, ces dernières représentent en Pays de la Loire environ 20 000 salariés, soit un quart des effectifs du secteur, employés à la *Poste*, à la *SNCF* et dans certaines régies départementales ou intercommunales (*Compagnie Yeu Continent*, *Transports Publics du Choletais*, ...).

La non prise en compte par l'Acoss de l'emploi agricole et des administrations publiques peut avoir des répercussions sur l'interprétation des résultats. La mise en perspective des données d'emploi sur plusieurs années peut, en effet, être affectée par des "effets de champ". Ainsi, l'entrée dans le champ de l'Acoss d'entreprises relevant précédemment des secteurs publics ou agricoles peut conduire à une brusque augmentation des effectifs salariés qui ne doit pas être interprétée comme un réel accroissement de l'emploi.

La nomenclature NAF (révision 2)

La Nomenclature d'Activités Française (NAF), élaborée par l'INSEE, constitue le répertoire statistique national des activités économiques. La nouvelle version de cette nomenclature, la NAF révision 2 (NAF rév. 2), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version, la NAF révision 1 qui datait de 2003. Cette opération, dont l'un des objectifs était de favoriser les comparaisons internationales, s'est inscrite dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial et européen. La NAF a dorénavant la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF révision 2 comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification des sous-classes s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre.

C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

La NAF révision 2 est organisée en plusieurs niveaux hiérarchiques imbriqués. Les plus utilisés sont les suivants :

- les grands secteurs (au nombre de 4 ; agriculture - industrie - construction - tertiaire),
- les sections (au nombre de 21, numérotées de A à U),
- les divisions (au nombre de 88, qui sont constituées à partir des deux premières positions du code APE),
- les groupes (au nombre de 272),
- les classes (au nombre de 615).

Les niveaux sont dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes (de A 4 à A 732).

Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes

Le secteur des transports et de l'entreposage constitue une des 21 sections de la NAF révision 2, la section H. Elle comprend trente sous-classes, de 49.10Z à 52.29B. Selon la notice explicative de l'INSEE, elle « couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote. Elle comprend également les activités de poste et de courrier ».

Cette définition des transports en tant qu'activité économique est différente de l'approche par métier. Ainsi, une secrétaire d'une compagnie aérienne fait partie du secteur des transports ; par contre, un conducteur de poids lourds d'une entreprise de travaux publics est ventilé dans le secteur de la construction (dont dépend l'activité principale exercée par l'établissement employeur).

Par rapport à la NAF révision 1, les sous-classes 79.11Z (activités des agences de voyage), 79.12Z (activités des voyagistes) et 79.90Z (autres services de réservation et activités connexes) sont sorties du secteur des transports et font désormais partie de celui des services (division 79). A l'inverse, les sous-classes 53.10Z (activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel) et 53.20Z (autres activités de courrier) ont été intégrées dans le champ des transports.

Dans le cadre de la présente publication, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories.

Transports routiers de voyageurs

- 49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49.32Z Transports de voyageurs par taxis
- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Transports routiers de marchandises

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 49.42Z Services de déménagement
- 52.29A Messagerie, fret express

Transports ferroviaires

- 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.20Z Transports ferroviaires de fret

Transports maritimes et fluviaux

- 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.30Z Transports fluviaux de passagers
- 50.40Z Transports fluviaux de fret

Transports aériens

- 51.10Z Transports aériens de passagers
- 51.21Z Transports aériens de fret

Entreposage, stockage et manutention

- 52.10A Entreposage et stockage frigorifique
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique
- 52.24A Manutention portuaire
- 52.24B Manutention non portuaire

Services auxiliaires des transports

- 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres
- 52.22Z Services auxiliaires des transports par eau
- 52.23Z Services auxiliaires des transports aériens
- 52.29B Affrètement et organisation des transports

Activités de poste et de courrier

- 53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier

Autres activités

- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 49.50Z Transports par conduites
- 51.22Z Transports spatiaux

La dernière catégorie « **Autres activités** » comprend très peu de salariés en Pays de la Loire (262 personnes en 2012, 258 en 2013). Elle n'a donc pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le présent document. Elle correspond à des activités peu présentes dans la région, notamment en raison de leurs fortes spécificités géographiques.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
5, rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Rédaction et mise en forme :
Denis Douillard
denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Photo (première de couverture) :
Olivier Cabaret

La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance
des territoires et évaluation
Division de l'observation,
des études et des statistiques

Directeur
de la publication :
Philippe Viroulaud

ISSN : 2109-0017

© DREAL 2014